

Compte rendu de la séance du vendredi 02 octobre 2020

Secrétaire de la séance:Jacqueline SAINTE-CROIX

Présents : Jean-Claude DEDIEU, Aline DESCOUENS, Pascal AUDABRAM, Laurent BALAGUE, Jacqueline SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI

Représenté : Jean-Luc CONTACOLLI

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020

DELIBERATIONS:

- Installation de la commission "chemins ruraux"
- Demande de subvention pour la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie
- Demandes de subvention
- Collaboration bénévole d'un usager à une mission de Service Public-Assurance

QUESTIONS DIVERSES:

- Entretien des vestiges du Château: examen des devis reçus et suite à donner
- Mise à jour du tableau des maires
- Eventualité de la création d'une agglomération "Le Pont du Nert"

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2020:
Adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

INSTALLATION DE LA COMMISSION "CHEMINS RURAUX"(DE 2020 037)

Lors du Conseil Municipal du 28 août 2020, il a été décidé de créer une commission dite des "chemins ruraux".

"Le but de cette commission sera de réfléchir à la pertinence de rouvrir certains chemins ruraux tombés en désuétude et d'en proposer les modalités d'entretien. Les propositions de cette commission seront ensuite présentées au Conseil Municipal qui décidera des suites à donner à ces propositions en tenant compte de l'avis de cette commission."

Le Président de cette commission sera Jean-Luc Contacolli, conseiller municipal.

Elle sera composée de :

- Jacqueline Sainte Croix, Maire Adjointe
- Pascal Audabram, Maire Adjoint
- Laurent Balagué, Conseiller Municipal,
- Pascal Piétri, Conseiller Municipal,
- Marguerite Piétri,
- Géraldine Seillé,
- Reine Delors,
- Patrice Rouch,
- Kevin Gomez,

Cette commission se réunira dans les locaux de la mairie d'Encourtiech à l'initiative de son Président, qui établira un compte rendu des travaux de cette commission à la fin de chaque séance. Ces comptes rendus seront diffusés à l'ensemble du Conseil Municipal.

Résultat du vote: Pour:7 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

DEMANDE DE SUBVENTIONS-REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT DE LA MAIRIE(DE 2020 038)

Monsieur le Maire expose la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie. Il présente également un devis de travaux qui s'élève à 8 426,00 € HT soit 10 111.20 € TTC.

Afin de pouvoir engager cette opération, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	FDAL	30%	2 527.80 €
Etat	DETR	30%	2 527.80 €
Commune	Autofinancement	40%	3 370.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subvention conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

Résultat du vote: Pour:7 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

ATTRIBUTION DE SUBVENTION-SPA (DE 2020 039)

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association SPA reçue en mairie.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré:

-**DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 € à l'association SPA

Résultat du vote: Pour:7 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

COLLABORATION BENEVOLE D'UN USAGER A UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC (DE 2020 040)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

-Que dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

-Que les besoins du service justifient le recours à des collaborateurs occasionnels

-Que les membres du Conseil Municipal se proposent, en qualité de bénévoles, d'apporter leur concours à ce service, et qu'ils se verront confier les missions suivantes : aménagement et entretien de sentiers, conduite d'engins.

-Que la caractéristique du bénévolat est qu'il est dépourvu de contreparties, notamment financières ou matérielles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de bénévolat avec les personnes susceptibles d'effectuer ces travaux

Résultat du vote: Pour:7 Contre:0 Abstention:0 Adoptée

QUESTIONS DIVERSES;

-Entretien des vestiges du Château :

Après examen des devis, les prestations proposées n'étant pas rigoureusement semblables et ces travaux n'étant pas urgents, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision afin de se laisser le temps nécessaire pour examiner plus attentivement l'enjeu de l'entretien des vestiges à long terme.

- Mise à jour du tableau des maires:

Le conseil municipal décide de procéder à la mise à jour de ce tableau.

- Eventualité de la création d'une agglomération "Le Pont du Nert":

Monsieur le maire expose les raisons conduisant à faire cette proposition : depuis plusieurs années, usagers et riverains font part de la dangerosité de l'intersection située sur ce lieu dit. Plusieurs accidents corporels et matériels s'y sont produits à cause de la vitesse excessive de certains usagers. Le département de l'Ariège a limité la vitesse à 70 km/h, suite à notre demande et réglementairement ne peut faire plus. Toutefois nous constatons que cette limitation n'est pas respectée et que le problème de sécurité reste le même. La seule solution pour pouvoir imposer des mesures plus radicales de limitation de vitesse serait de créer une agglomération sur ce lieu-dit, ce qui ouvrirait plusieurs possibilités, outre la limitation à 50 km/h. Plusieurs possibilités autorisées en agglomération, peuvent être envisagées : radars pédagogiques, feux tricolores, ralentisseurs, zone 30, par exemple. Ce problème sera examiné lors d'un prochain conseil municipal, après réflexion.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h30.